BL'A | Commune de Braine-l'Alleud

IMIO012142000009765

Secrétariat
T | 02/854.04.60
secretariat@braine-lalleud.be

Monsieur François DESQUENES,
Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
rue d'Harscamp, 22
5000 Namur

Par courrier et par email :
info.desquenes@gov.wallonie.be

Nos références :	Votre courrier du :	Vos références :	N° d'entrée :
2026-S52821	22.12.2025	FD/MP/BC/mj20251218	2025-E56968

A rappeler impérativement dans tout courrier.
Merci de ne pas utiliser d'agrafe.

Annexe(s) : 1

Braine-l'Alleud, le 28 AVR. 2026

Monsieur le Vice-Président,

Objet : Réforme des Provinces – Missions supracommunales – Avis du Conseil communal

Nous avons l'honneur de vous transmettre, en annexe, un exemplaire de la délibération du Conseil communal du 20.04.2026 relative à la réforme des Provinces et aux missions supracommunales.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Directeur général,

J. MAUROY

COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD - BRABANT WALLON

Le Député-Bourgmestre,

V. SCOURNEAU

PROVINCE DU
BRABANT WALLON

Arrondissement de Nivelles

COMMUNE
de
BRAINE-L'ALLEUD

Du Registre aux délibérations du Conseil Communal a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Composition de l'assemblée :
Présents :
M. V. SCOURNEAU, Député-Bourgmestre-Président;
M. J.-M. WAUTIER, Mme Ch. VERSMISSEN-SOLLIE, M. G. MATAGNE, M. S. PROTO, Mme V. DENIS-SIMON, Mme M. ZWINGS, Echevins;
M. P. LAMBRETTE, Président du C.P.A.S;
M. O. VANHAM, Mme V. LAURENT, Mme P. DUJACQUIERE-MAHY, Mme Ch. HUENENS, M. H. DETANDT, M. B. VOS, M. O. DEBUS, Mme V. DUTRY, Mme G. BOULERT, M. S. PATUREAU, Mme C. GETTEMANS, Mme I. GETTEMANS, Mme D. VERSTRAETEN, M. X. WIELEMANS, Mme V. DREZE, Mme E. SCOLAS, Mme J. BOUDART, Mme S. MARCOUX, M. D. LAURENT, Mme A. ETIENNE, M. N. HOTI, Mme A. VANDERBECQ, Mme A. CARLIER, Conseillers;
Mme C. GUBIANI, Directrice générale adjointe;
M. J. MAUROY, Directeur général;
Absents :
M. A. LAMBERT, Mme A. LEFEVRE, M. E. PUSSEMIER, Conseillers;
Absent pour ce point :
M. A. BADIBANGA, Conseiller;

SEC/20260420/2

LE CONSEIL en séance publique :

013142000012710

171 - SECRETARIAT - REFORME DES PROVINCES - MISSIONS SUPRACOMMUNALES - AVIS

Vu la Constitution, notamment ses articles 41 et 162;
Vu la loi spéciale du 08.08.1980 de réformes institutionnelles;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu la déclaration de politique régionale 2024-2029 du Gouvernement wallon;
Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs locaux du 22.12.2025 relatif à la note d'orientation sur l'avenir de l'institution provinciale;
Considérant que ladite note fait suite à la déclaration précitée fixant l'ambition du Gouvernement concernant l'évolution de l'institution provinciale, à savoir :

- analyser les missions provinciales pour en transférer certaines vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc; les missions résiduaires seront quant à elles gérées par une assemblée des bourgmestres et selon les modalités de gestion des conseils de zone de police
- charger chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 de proposer au Gouvernement son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres;

Considérant que la réforme envisagée constitue une opportunité de simplifier le paysage institutionnel et de renforcer l'efficacité de l'action publique;
Considérant que la fiscalité provinciale constitue une charge pour le citoyen brainois dont le retour concret est totalement insuffisant;
Considérant qu'à ce titre, la suppression de l'institution provinciale peut être accueillie très favorablement; que les missions exercées pourraient être reprises de manière plus efficiente par d'autres niveaux de pouvoir, potentiellement avec un meilleur retour pour le citoyen;
Considérant le souhait du Gouvernement wallon, au vu de ce qui précède, de recueillir également l'avis des Conseils communaux et, dès lors, d'obtenir une délibération du Conseil communal identifiant les missions supracommunales que celui-ci souhaite voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial;
Considérant qu'une délibération du Conseil communal est attendue pour le 01.05.2026 au plus tard afin d'être prise en compte;
Sur proposition du Collège communal qui en a délibéré en séance du 30.03.2026;
A l'unanimiité des membres présents;
DECIDE :
Article 1er : de proposer que toutes les compétences actuellement exercées par les provinces soient transférées :

- à la Région wallonne
- à la Fédération Wallonie-Bruxelles
- aux intercommunales
- aux communes volontaires

- ou à toute autre entité/structure identifiée par la Région wallonne pour ce faire, sur la base d'une analyse objective de l'échelon le plus pertinent pour chaque matière reprise ci-dessous (liste potentiellement non exhaustive) :
 - Etrangers et calamités
 - Sécurité et ordre public
 - Zone de secours
 - Communications routières
 - Voies navigables - Hydraulique
 - Economie, commerce et artisanat
 - Industrie et énergie
 - Tourisme
 - Agriculture
 - Enseignement
 - Enseignement secondaire
 - Enseignement supérieur
 - Enseignement spécialisé
 - Complexes de délassement
 - Jeunesse
 - Culture, loisirs et fêtes
 - Sports
 - Arts
 - Cultes
 - Laïcité
 - Interventions sociales et familles
 - Soins de santé
 - Médecine sociale et préventive
 - Hygiène et salubrité publique
 - Logement et aménagement du territoire

Article 2 : d'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre niveau de pouvoir soit budgétairement positif pour les communes et fiscalement positif pour chaque citoyen

Article 3 : d'ouvrir une concertation avec les entités réceptrices, selon ce que prévoient les lois spéciales de répartition de compétences, afin que soient maintenus, sur le territoire des provinces, les services supracommunaux et les services aux citoyens

Article 4 : de transmettre la présente délibération à Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux avant le 01.05.2026.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

(s) J. MAUROY

Le Président,

(s) V. SCOURNEAU

Pour extrait certifié conforme, le 21 avril 2026

Le Directeur général,

J. MAUROY

COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD - BRABANT WALLON -

Le Député-Bourgmestre,

V. SCOURNEAU